



**le réseau
des agences
d'urbanisme**

Saône Rhin Rhône

Rencontre
régionale des
agences
d'urbanisme

**Saône
Rhin
Rhône**



lundi 14 octobre 2019 à la **salle des Fêtes de Belfort**
11 place de la République - 90 000 Belfort





Saône-Rhin-Rhône, une géographie du transrégional

Il y a maintenant quelques décennies, le corridor Rhin-Rhône était vu comme un maillon faible de l'armature du territoire justifiant un renforcement. Le dossier majeur a été la construction de la LGV Rhin-Rhône avec sa fonction de trait d'union entre le Paris-Lyon-Méditerranée et l'ensemble du quart Nord-Est avec ses connections rhénanes. En accompagnement de cet investissement, les territoires se sont mobilisés pour fédérer leurs capacités métropolitaines, urbaines, industrielles... dans l'objectif de créer une dorsale régionale à la fois liaison entre mer du Nord et Méditerranée et articulation trinationale. Beaucoup a été fait en ce sens.

Les enjeux de cet espace interstitiel entre Strasbourg et Lyon continuent d'évoluer, en partie sous l'effet de la loi NOTRe qui renouvelle la carte et les compétences des régions. L'axe conserve son atout « transitionnel » entre le Grand-Est et la Bourgogne-Franche-Comté.

Les nouvelles configurations régionales conduiront probablement plus tard à pousser plus au Sud vers le sillon du Rhône.

Dans le cadre d'un premier rapprochement en 2010, les agences d'urbanisme de Mulhouse, Belfort, Montbéliard et Besançon, s'étaient organisées en réseau pour travailler sur les enjeux propres à Rhin-Rhône. Désormais le réseau qui inclut l'Agence d'Urbanisme du Sud-Bourgogne, élargit la perspective et retient un intitulé nouveau : Rhin-Rhône devient Saône-Rhin-Rhône.

Des problématiques sur lesquelles les Agences d'Urbanisme sont prêtes à coopérer

Tout le monde a conscience que la période que nous vivons est décisive pour régénérer un modèle économique et social hérité de l'après-guerre. L'aménagement de l'espace est fondamentalement au centre de cette transformation. Nous sommes impliqués dans ce renouvellement qui doit être ouvert et généreux, et ne surtout pas rester sur des orientations superficielles au fonctionnement vertical. Il doit être d'abord local, concret, à hauteur d'homme, praticable, solide dans le temps.

- La dorsale Saône-Rhin-Rhône est reconnue par les SRADDET de Bourgogne Franche-Comté et du Grand Est. Les relations de ville à ville font un système de liens économiques et de fonctions supérieures. Qui plus est, les villes du réseau étayent en profondeur leurs pays et arrière-pays : il s'agit de véritables territoires articulés et non pas seulement d'un couloir de transit.
- L'espace économique de Saône-Rhin-Rhône est déterminant tant à travers ses potentiels industriels et technologiques que vis-à-vis des mutations auxquelles il fait face. Le territoire doit toujours avoir un temps d'avance pour être prêt à rebondir.
- Les fonctions supérieures structurantes en termes de culture, d'enseignement supérieur, de santé ou autres, dans un espace qui n'est pas marqué par l'existence d'une grande métropole, doivent former un système fort et lisible.

- Le cadre de vie général que les populations attendent interpelle sans cesse l'organisation des services et des politiques de l'habitat. Tous sont dans une phase de transformation pour intégrer les réalités du vieillissement démographique, des changements sociaux, du besoin de proximité et de citoyenneté, ou encore du numérique.
- Des enjeux environnementaux particuliers aux massifs du Jura, aux Vosges et aux vallées de la Saône sont aussi une richesse et un potentiel.
- Tous les patrimoines urbains et locaux peuvent être regardés comme des richesses issues du passé et comme des repères d'une certaine sagesse dans l'art d'aménager pour le long terme que l'on a parfois oubliée.
- Les flux et les échanges au sein de Saône-Rhin-Rhône interrogent les questions de mobilité, là où l'innovation technologique va de pair avec l'évolution rapide de la demande des usagers.

Dans tous ces domaines, les Agences d'urbanisme sont en mesure d'apporter leur expertise avec une capacité de coopération fondée par le réseau de la FNAU et par une pratique du travail en commun avérée.

Les Agences d'urbanisme peuvent mettre en avant leurs analyses des évolutions sociales, économiques, urbaines, environnementales, leurs travaux sur les structures territoriales et sur divers champs comme la planification, les mobilités, l'habitat, les services, les transports...

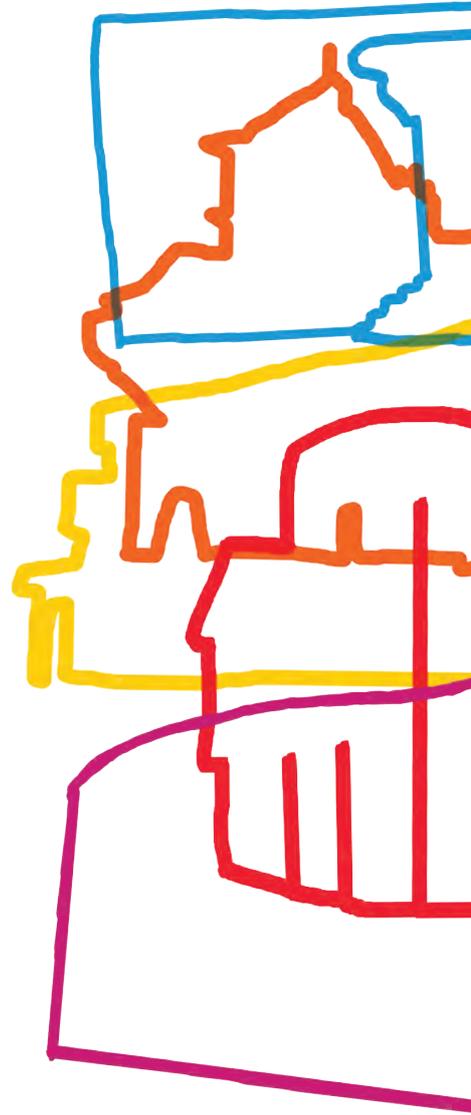
Un potentiel partenarial non formaté

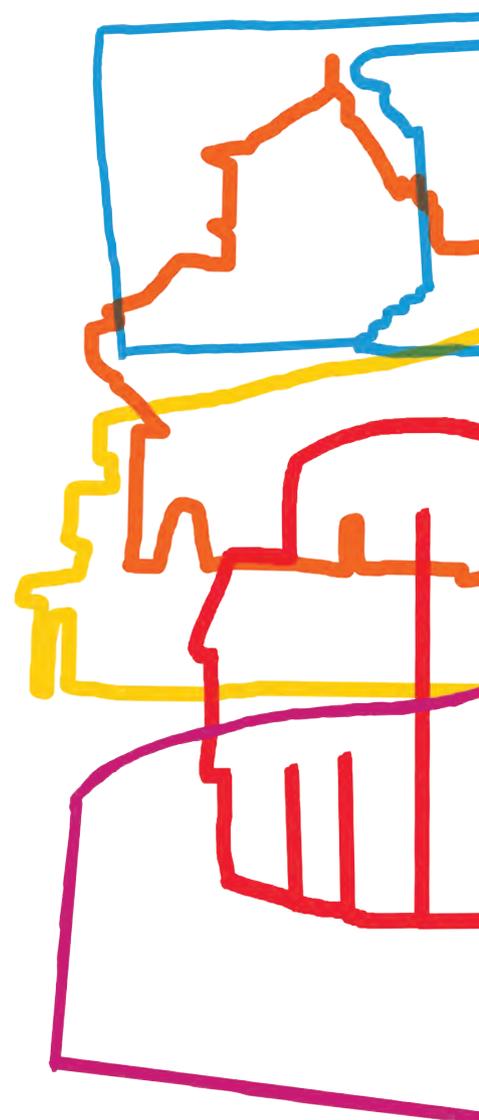
Les Agences en réseau ont le potentiel de connecter leurs partenaires locaux : villes, intercommunalités, collectivités territoriales, autres acteurs de l'aménagement. Nombre d'entre eux sont susceptibles de travailler ensemble pour faire progresser des intérêts partagés. Les Agences d'urbanisme parce qu'elles ne sont pas des autorités territoriales, donnent un cadre informel de passerelle entre collectivités.

Au sein de la FNAU, un réseau souple et sans formalisme

Le réseau des Agences s'appuie sur la capacité des équipes à coopérer pour répondre à des attentes de partenaires communs, avec toute la flexibilité nécessaire. Si certains programmes pourraient associer les cinq structures, d'autres dessineront en fonction de leur sujet, les équipes de travail.

Le réseau des Agences ne prendra pas de forme juridique. Il fonctionnera par libre adhésion, sur la base d'un esprit de coopération fondé sur la confiance.





PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9 h Accueil à la salle des Fêtes
de Belfort

9h30 Le moment technique :
11h30 « les agences œuvrent
aux transitions »

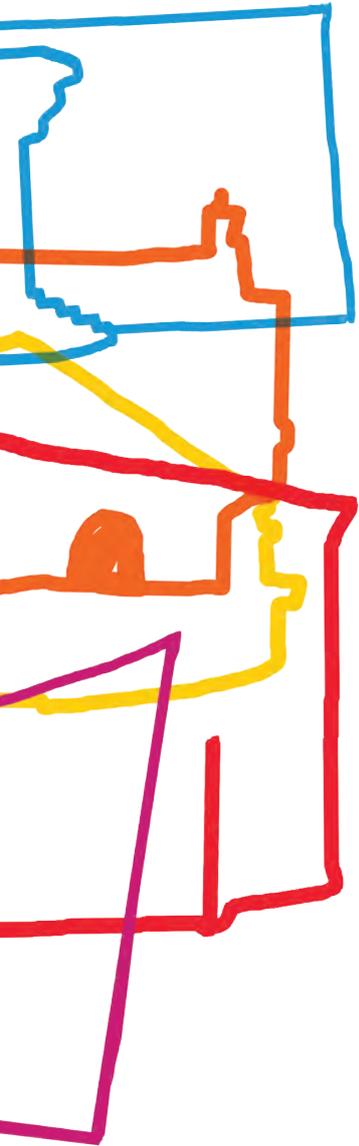
11h30 Le moment stratégique :
12h30 Interventions sur le réseau
et sur le partenariat régional

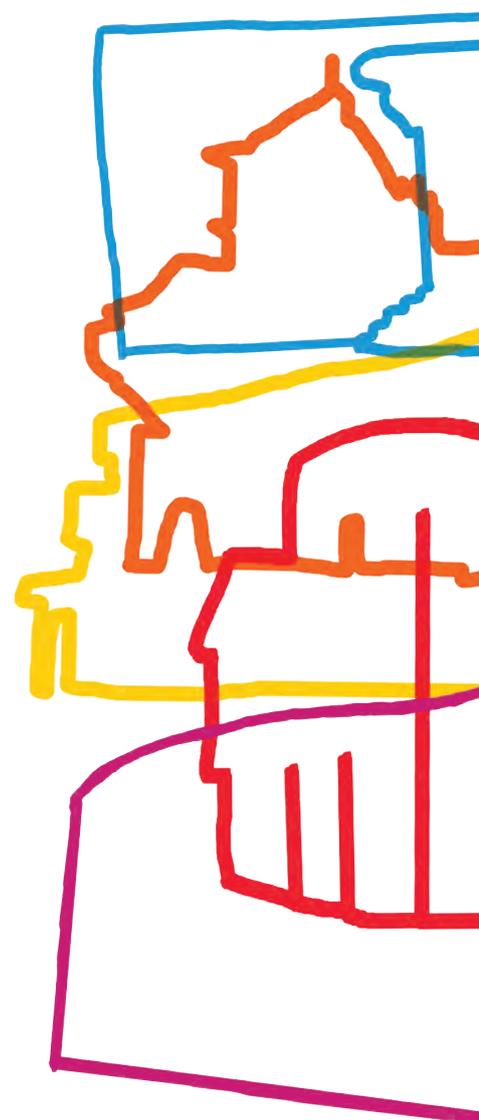
Déjeuner

14h30 Le moment découverte,
17h30 trois visites guidées :

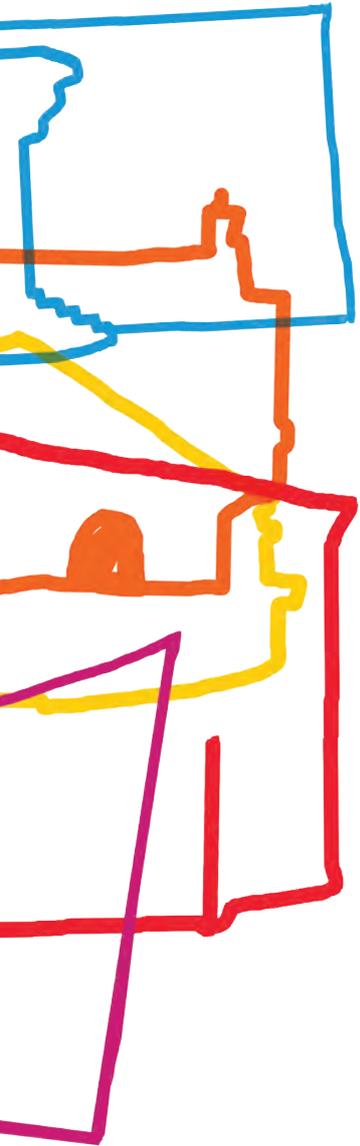
- Vieille-Ville et patrimoine
- L'Espace Médiann
du Nord Franche-Comté
- Balade périurbaine dans le
piémont vosgien

17 h 30 Retour à l'AUTB
et clôture de la journée





LES AGENCES ŒUVRENT AUX TRANSITIONS



Demain, 100 aires de covoiturage dans le Sud Alsace ?

Des conditions réunies pour créer davantage d'aires de covoiturage.



L'aire de covoiturage de Burnhaupt-le-Haut, mise en service en 2018, propose avec ses 62 places, une importante capacité de stationnement.

Le covoiturage longue distance (>80 km) se développe de plus en plus. Pour ces déplacements, le covoiturage est une solution assez évidente. Le succès rencontré par le site BlaBlaCar confirme le développement de cette pratique.

La situation est différente pour le covoiturage courte distance (80 km). Dans ce cas, on compte seulement 1,04 personne par voiture pour les déplacements domicile travail. Une évolution des pratiques est nécessaire pour intégrer les enjeux de transition s'imposant à nos territoires : réduction des émissions de gaz à effet de serre, congestion routière, encombrement de l'espace public par la voiture....

En 2018, le Sud Alsace compte seulement 32 aires de covoiturage officielles, principalement localisées dans le Sundgau. Malgré cela, des pratiques de covoiturage spontanées existent. Preuve en est, le nombre important d'aires « non-officielles ». Elles se localisent à proximité des échangeurs autoroutiers ou des voies express. Elles ne sont ni répertoriées sur les sites internet, ni signalées par des panneaux sur le terrain.

Le territoire génère un flux quotidien massif de plus de 340 000 déplacements domicile travail principalement réalisés en voiture. La plupart des territoires souhaitent créer de nouvelles aires.

Toutes les conditions sont donc réunies pour proposer la mise en place d'un maillage fin d'aires de covoiturage.

Plus d'une centaine d'aires potentielles analysées.

La multiplicité des aires de covoiturage favorise le développement de la pratique. Plus l'automobiliste rencontre des aires de covoiturage au cours de ses trajets quotidiens, plus il est incité à les utiliser.

C'est pourquoi, 126 aires potentielles ont été identifiées dans le territoire d'analyse. Elles regroupent près de 1 500 places. Une analyse de chaque aire a été réalisée à partir de 3 critères (le kilométrage économisé, le gain pour l'utilisateur, les aménagements à réaliser). Les aires présentant le plus fort potentiel se situent à proximité des autoroutes et des 2 X 2 voies.

Un outil évolutif et un support de débat.

La proposition de maillage des aires de covoiturage a été réalisée en étroite collaboration avec les territoires du Sud Alsace intéressés par la démarche. Elle n'est pas une fin en soi. Elle constitue un outil évolutif d'aide à la décision pour les acteurs locaux. L'un des intérêts de la démarche est la mise en place d'une grille d'analyse reposant sur 3 critères. De nouvelles aires pourront être analysées sur la base des mêmes paramètres.

Les aires de covoiturage dans le Sud Alsace... Quels développements envisageables ?

2018-12 44 p. AURM - Stéphane DREYER

Lien vers la publication : <https://www.aurm.org/uploads/media/5c5863bac76ba.pdf>

La question de l'énergie dans le PLUi des Vosges du Sud : du bilan chiffré à l'approche territoriale

L'approche transversale du PLUI permet de caractériser les consommations énergétiques d'un territoire rural et de désigner des thèmes d'action à suivre.

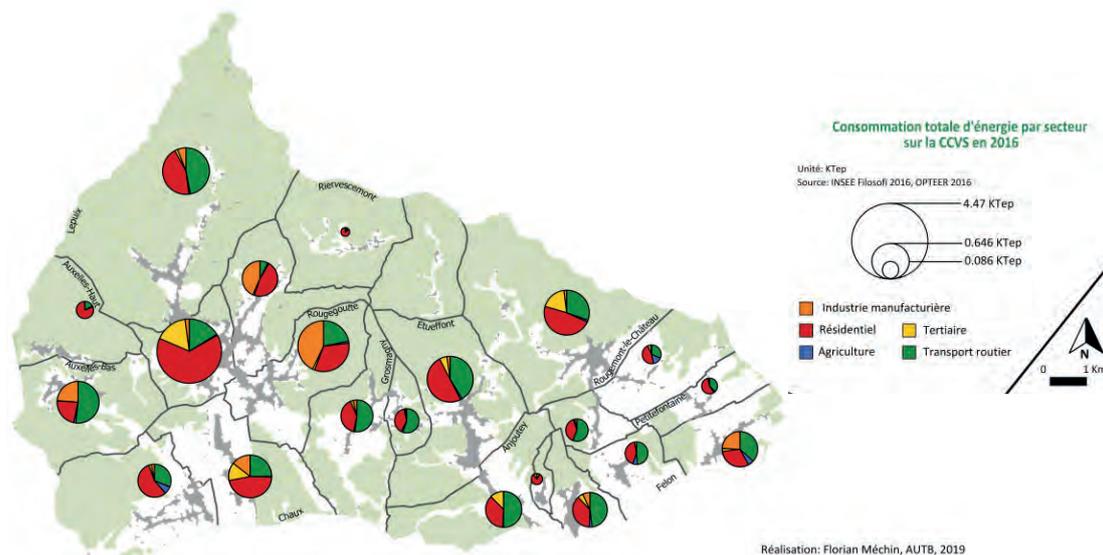
I. Les enjeux énergétiques du territoire

Les caractéristiques d'un territoire rural et de montagne sont à considérer plus spécifiquement : les pratiques d'utilisation du bois pour le chauffage, un climat rude, une densité urbaine faible et des déplacements quotidiens en véhicule individuel important.

Le résidentiel concentre 46 % des consommations d'énergie, la moyenne départementale étant à 33%. La part liée au trafic routier pèse moins que sur d'autres territoires mais reste ponctuellement important selon la présence des entreprises ou du tourisme, comme au Ballon d'Alsace. La consommation d'énergie rapportée à l'habitant et par commune montre l'importance du secteur industriel (Rougegoutte et Auxelles-Bas).

L'énergie utilisée est renouvelable à 33%, provenant essentiellement du « bois-énergie ». Un tiers des logements sont encore chauffés par du fioul.





Les travaux en ateliers ont permis d'échanger avec les acteurs locaux qui ont ciblé des orientations en faveur de la filière bois-énergie, de la méthanisation et des déplacements doux. Ils ont également pointé le vieillissement du bâti et les difficultés économiques d'une partie des ménages.

II. Estimation de la précarité énergétique des ménages

L'AUTB a affiné la question de la précarité énergétique des ménages en s'appuyant sur une méthodologie développée en agence d'urbanisme (AURAV).

Les revenus et la composition des ménages permettent d'évaluer un taux d'effort et d'estimer par commune le poids des dépenses consacrées à l'énergie dans le budget des ménages. L'Unité de Consommation (UC) va dépendre du type de logement, de son ancienneté, du type d'énergie consommé et de ses tarifs. Le recours aux UC permet de comparer plus équitablement les ménages.

	Revenu	Dépense énergie	Taux d'effort
Femme seule	< à 994 €	> à 170 €	7,6 %
Homme seul	< à 1 153 €	> à 170 €	6,5 %
Couple sans enfant	< à 2 072 €	> à 255 €	5,5 %
Couple avec enfant (s)	< à 2 515 €	> à 356 €	6,3 %
Famille monoparentale	< à 1 173 €	> à 221 €	8,4 %

Le seuil de précarité est propre à chaque ménage en fonction de son revenu et de la facture énergétique de son logement. Plus le taux d'effort est élevé, plus le ménage est dit en précarité énergétique. Le revenu disponible est le critère pesant le plus. S'il est combiné à une facture énergétique importante du fait d'un logement peu isolé et ayant un type d'énergie coûteux, la précarité énergétique du ménage en sera d'autant plus forte. Amoindrir la facture énergétique est d'autant plus vital pour des ménages monoparentaux et les femmes seules dont le taux d'effort est le plus impactant. Il apparaît prioritaire d'encourager et de **mettre les moyens sur la rénovation du bâti en fonction du taux d'effort des ménages ou de proposer des logements BBC ou passif.**

III. Le développement de la filière de méthanisation pour un territoire rural

La méthanisation peut être envisagée sur la CCVS qui dispose d'un gisement de méthanisation entre 8 et 10 GWh. Un projet de méthanisation peut être porté par un exploitant agricole ou par une collectivité ou une structure ad hoc. L'atout principal de la méthanisation consiste à traiter tous les déchets organiques issus du territoire pour produire et distribuer de l'énergie localement.

L'activité agricole dominante étant l'élevage, le développement d'une filière de méthanisation agricole est donc envisageable et souhaitée par la collectivité (PADD en projet). Dans le cadre d'une diversification de l'activité agricole, ce type de projet nécessite un potentiel organique suffisant à l'échelle d'un territoire. En cas d'insuffisance, l'équilibre du projet implique de l'élevage hors pâture (en extérieur), ou d'exploiter des céréales destinées à la valorisation énergétique (CIVE) ou d'apporter (par camions) de la matière organique. Le territoire physique, la topographie, la nature des sols, le climat et la répartition géographique des exploitations influent sur le potentiel réel de cette filière qui a des atouts, réunissant environ 35 exploitations d'élevages.

Une autre possibilité consiste à créer une structure territoriale qui associe aux sources agricoles, tous producteurs locaux de matières organiques. La mise en œuvre nécessite une organisation de la collecte, du transport des déchets puis du biogaz à travers des réseaux de chaleur. Ce type de projet nécessite de rechercher un équilibre avec les filières existantes de valorisation énergétique issues du traitement des déchets.

L'installation d'un méthaniseur permettrait le traitement varié de déchets organiques (biodéchets, lisier, résidus agricoles...) du territoire, de créer un revenu complémentaire et de produire des énergies renouvelables (biogaz, électricité, chaleur). La création d'un réseau de chaleur proche du méthaniseur pourrait alimenter de nouvelles installations (habitations en lotissement, gymnase...)

Réinterroger nos territoires face au changement climatique

PARTENAIRES
Commune de Besançon
Grand Besançon Métropole

Une démarche exploratoire autour de l'îlot de chaleur urbain

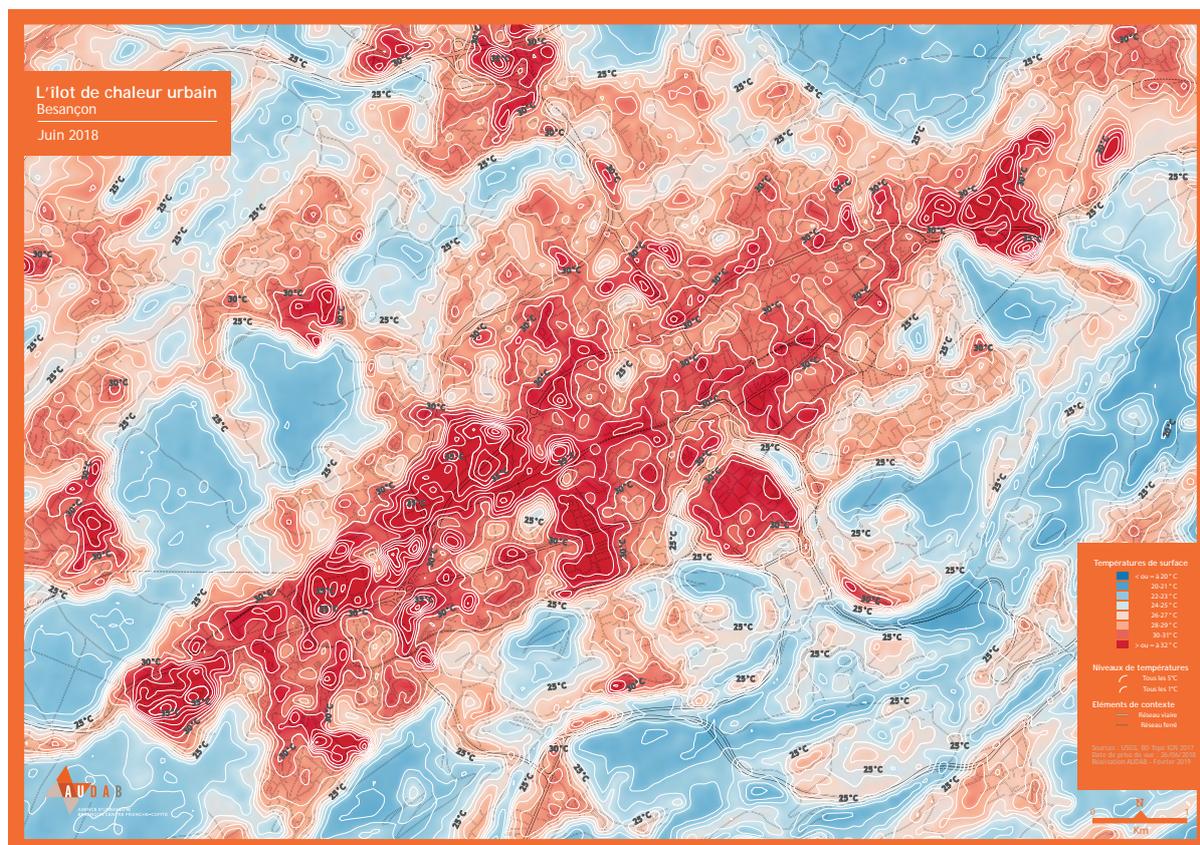
Dans le cadre de l'accompagnement du Grand Besançon Métropole à la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial, l'AUDAB a été sollicitée en 2016 afin d'aider à mieux identifier les îlots de chaleur urbains et plus particulièrement leur localisation, leurs facteurs d'apparition et leurs impacts sur le territoire.

Ce phénomène se caractérise par des températures plus élevées en milieu urbain qu'en périphérie, de jour comme de nuit. Cette particularité est principalement liée aux tissus urbains, denses et majoritairement constitués de matériaux qui stocke la chaleur (pierre, goudron). La minéralisation de l'espace public s'accompagne de fait d'une raréfaction de la végétation en ville et donc de sa capacité de rafraîchissement. Ce sont autant de facteurs qui tendent à favoriser l'apparition d'îlots de chaleur urbains, également renforcés par les activités humaines, génératrices de chaleur (climatisation, chauffage, émission de GES, etc). Parvenir à mieux comprendre le phénomène d'îlot de chaleur urbain réinterroge aussi plus globalement la façon d'aménager les territoires et pose ainsi la question de leur résilience, face à des conditions environnementales changeantes, notamment sous l'effet du réchauffement climatique.

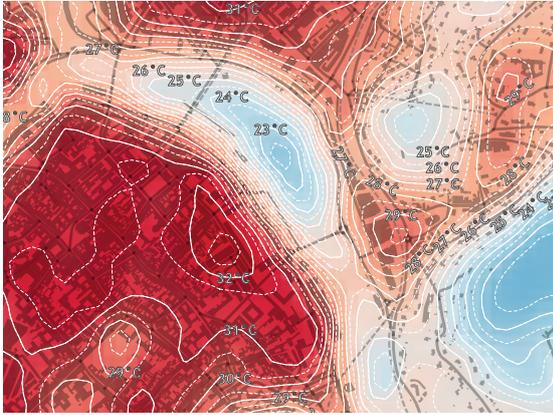
La température, un enjeu d'adaptation au changement climatique

Les perspectives climatiques locales prévoient une augmentation des températures et des jours de chaleur (canicules), et viennent renforcer les interrogations sur la résilience de nos territoires et leur capacité d'adaptation face à des paramètres climatiques en pleine évolution : à une autre échelle, ces perspectives soulèvent des questions liées aux conditions de vie et de travail, concernant la santé humaine et végétale, le développement des maladies, le maintien d'activités économiques (agriculture, sylviculture, viticulture par exemple).

Un outil nouveau pour une vision renouvelée des territoires



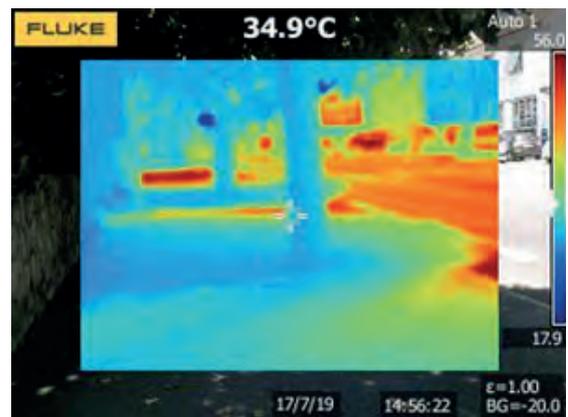
Le principal défi réside dans la capacité à estimer et visualiser des températures et à une échelle proche de l'être humain. Or, la température est un paramètre météorologique qui s'avère peu constant dans ses dimensions temporelles (à l'échelle d'une journée comme d'une année) et spatiales (fortes différences suivant les caractéristiques du contexte local) et qui demande des relevés réguliers et couvrant de grandes superficies pour permettre une analyse stable et pertinente.



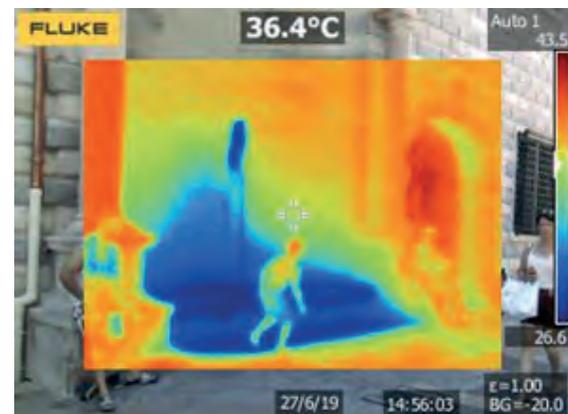
L'AUDAB a ainsi développé un outil permettant de cartographier les températures des territoires par l'utilisation d'images satellites infrarouges, donnant ainsi une information homogène sur l'ensemble d'un territoire, à une résolution fine (30 mètres).

Le travail réalisé a permis dans un premier temps de délimiter les secteurs chauds ou froids du territoire et d'en définir l'intensité (les températures associées). Cette cartographie des températures de surfaces offre un prisme pour étudier l'occupation des sols à une échelle très fine et notamment dans les espaces urbanisés. Les facteurs de chaleur sont ainsi principalement liés aux formes urbaines, aux typologies bâties ainsi qu'aux matériaux employés, tandis que les zones de fraîcheur sont davantage liées à une présence naturelle (arborée en particulier) plus affirmée.

A l'échelle humaine, une campagne de mesures par caméra thermiques vient compléter la cartographie à grande échelle et permet de mieux comprendre comment réagissent les espaces publics et les bâtiments dans des périodes de fortes chaleurs, apportant une vision nouvelle des villes.



Trottoirs arborés, rue de Belfort, Besançon (source : AUDAB)



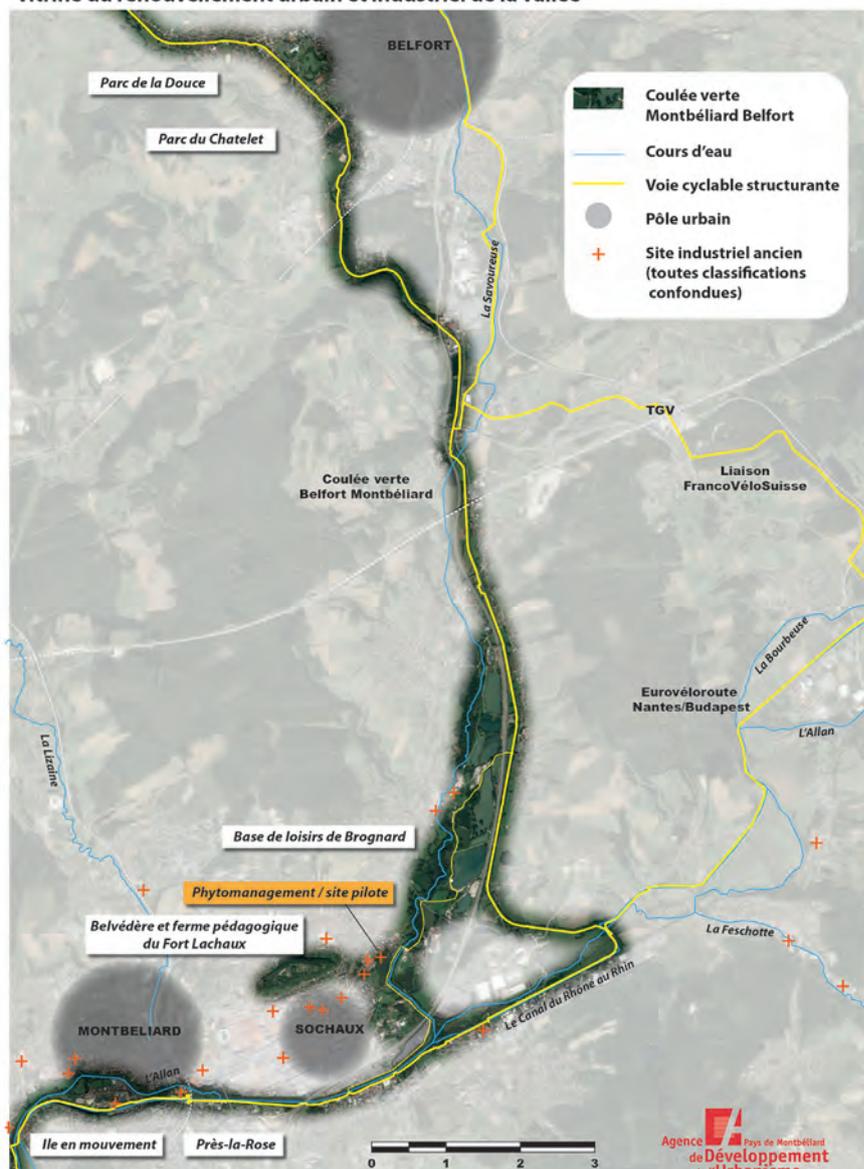
Fontaine de la place du 8 septembre, Besançon (source : AUDAB)

Une nouvelle vie sur la friche industrielle « Burgess Norton »

PARTENAIRES

Pays de Montbéliard Agglomération
Commune de Vieux-Charmont
UFC - Laboratoire Chrono Environnement

La coulée verte Belfort Montbéliard, vitrine du renouvellement urbain et industriel de la vallée



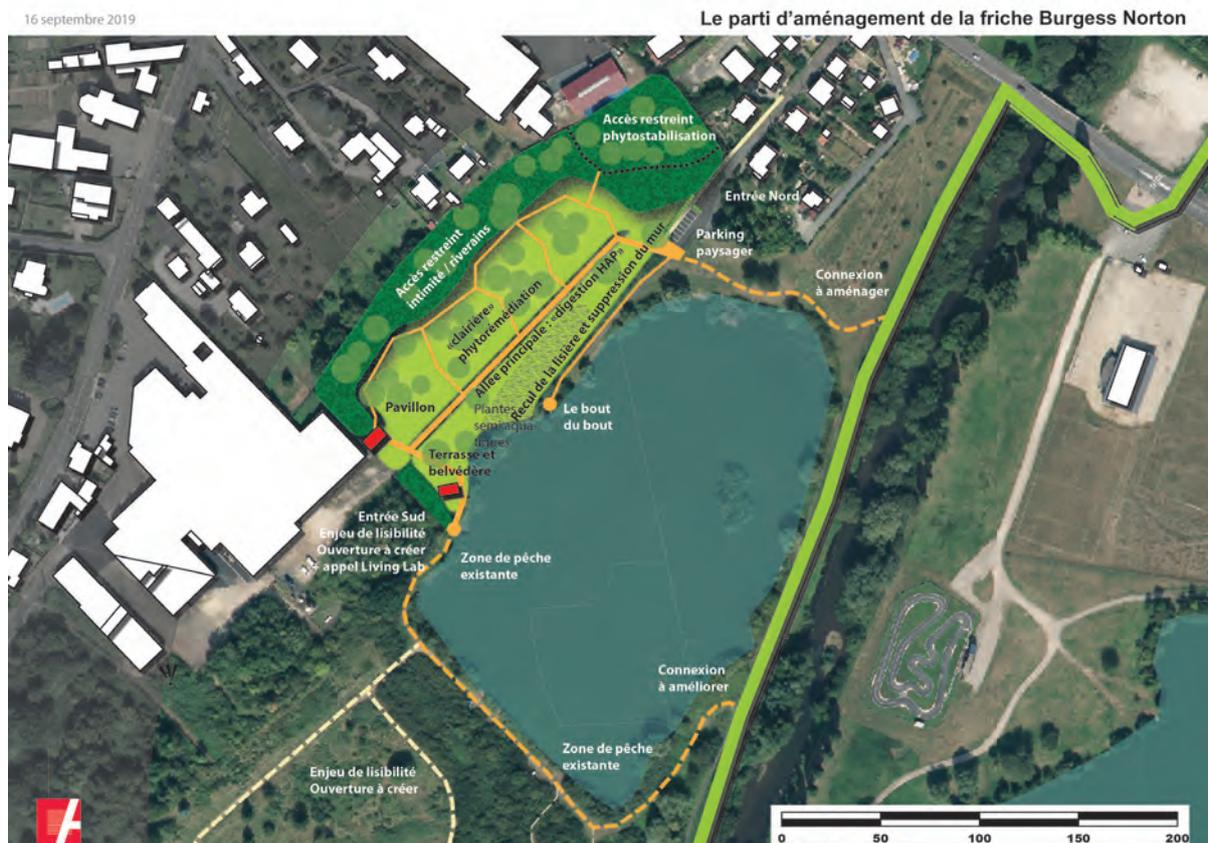
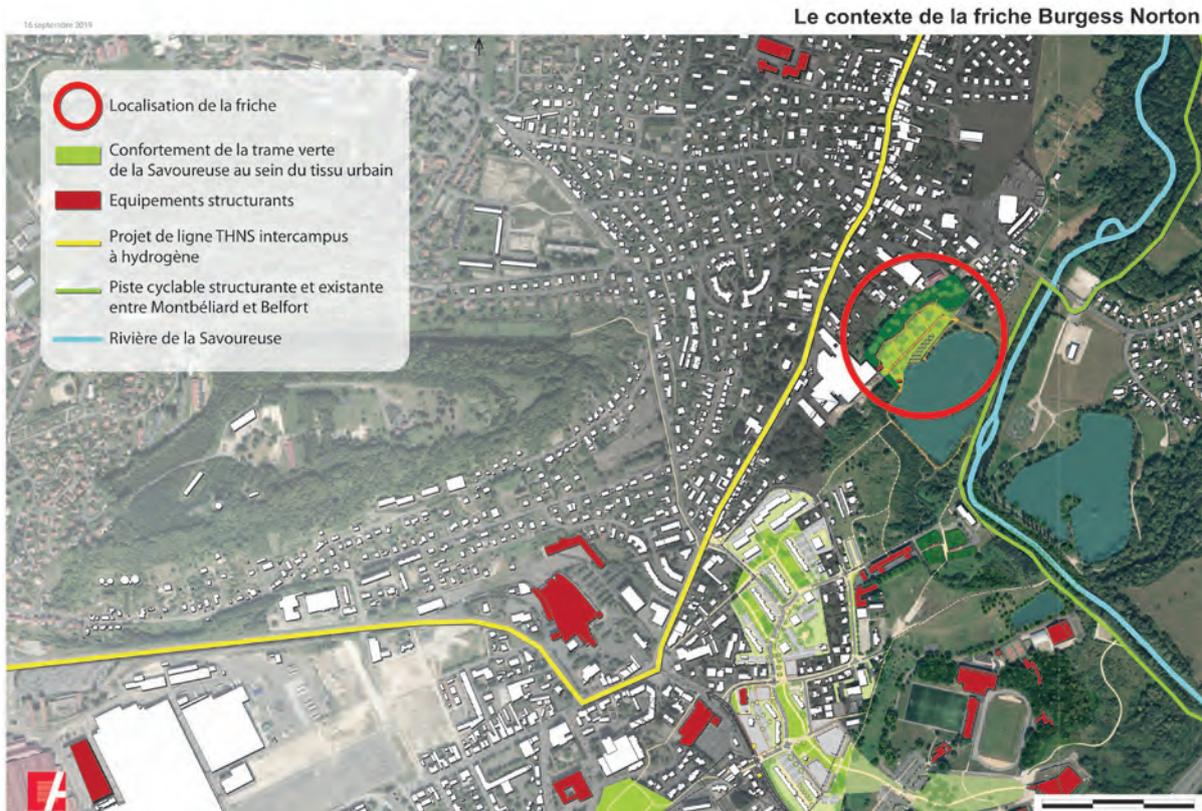
Une mission innovante

Dans le cadre de la phase d'ingénierie du programme Territoire d'Innovation « transformation d'un territoire industriel de grande ambition » porté par PMA, l'ADU a été missionnée pour participer, en collaboration avec le service environnement paysage et milieux naturels de PMA et le laboratoire Chrono-Environnement de l'Université de Franche-Comté, aux études de définition de la fiche action « reconquête des friches industrielles en milieu urbain ».

La première étape de la mission a permis de caractériser le contexte global de renouvellement du territoire avec le recensement de sites qui ne répondent plus aux besoins contemporains à l'échelle de l'ensemble du Nord-Franche Comté. La deuxième étape a permis de préciser le réaménagement possible de la friche polluée Burgess Norton à Vieux-Charmont, en limite de la centralité d'agglomération et de la coulée verte Belfort Montbéliard. Cette friche industrielle a vocation à servir de laboratoire d'expérimentation en termes de phytomanagement.

Un site pilote

Ce site pilote a pour vocation de servir de modèle pour essayer la méthode de phytomanagement et l'articuler étroitement avec l'acculturation de la population à la gestion de l'héritage industriel. Il permet également d'approcher le patrimoine industriel comme une ressource à mobiliser pour la transformation du territoire.



Redonner vie à une friche industrielle

La reconquête de cet espace se matérialisera par l'**implantation d'un Living Lab**, lequel regroupera les quatre fonctions complémentaires suivantes :

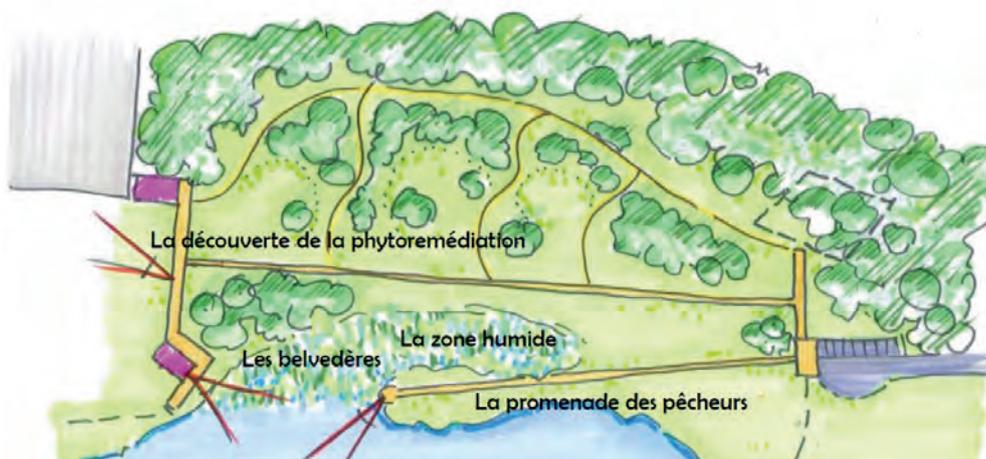
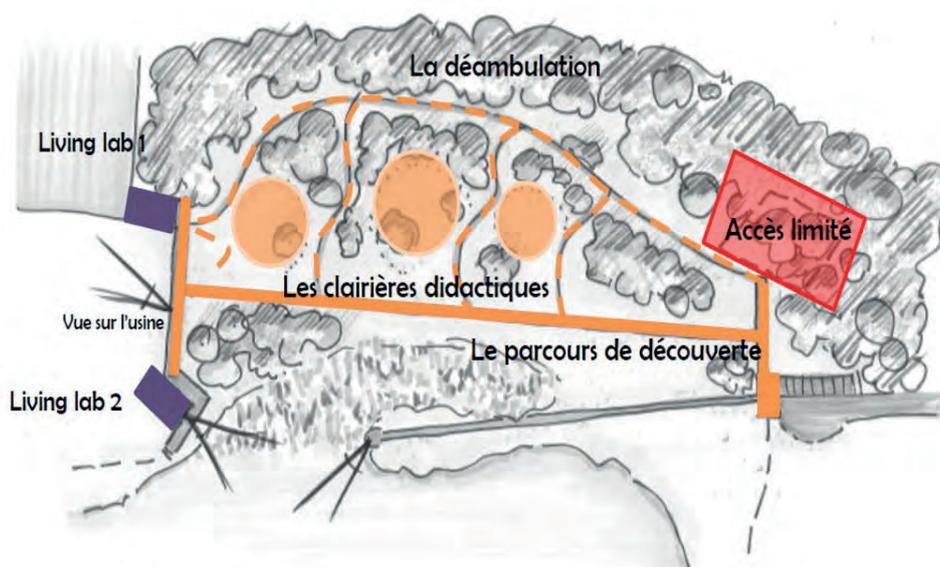
~ **un site de recherche et un démonstrateur des technologies de phytomanagement des sols pollués**, lequel sera opéré par le laboratoire Chrono-environnement de l'Université Bourgogne Franche-Comté ;

~ **un espace de médiation scientifique** piloté par le Pavillon des sciences (CCSTI de Bourgogne Franche-Comté) ;

~ **un lieu de loisirs ouvert en permanence au grand public** ; sous réserve de la fourniture d'une attestation par un organisme certificateur garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution sur site (prestation ATTESS encadrée par la norme NF X31-620).

~ ponctuellement **le site de déploiement d'un projet culturel art-sciences** développé par les scènes nationales de Montbéliard et de Belfort.

Ainsi, ce lieu aujourd'hui en friche et inaccessible pourra **retrouver une fonction d'aménité dans la commune**, en permettant aussi la promenade à proximité d'un étang pour le grand public. Une mixité sera ainsi offerte entre celui-ci, les scolaires bénéficiaires des actions de médiations scientifiques et les étudiants et professionnels qui profiteront du démonstrateur. La dimension culturelle, avec un projet « arts et sciences » favorisera cette dynamique.



Une portée sur l'ensemble du Nord Franche Comté

Ce travail permet aujourd'hui de mettre en évidence le caractère reproductible de cette expérimentation au regard du « potentiel » du territoire. Lorsque le site comprend des espaces végétalisés, le phytomanagement s'avèrerait utile pour gérer et suivre la pollution. En termes de vocations, les réflexions conduites au sein du groupe projet ont permis de préciser 4 grandes catégories de programmes possibles pour les sites industriels anciens qu'il est parfois souhaitable de combiner notamment à proximité des centralités :

- HABITAT,
- ECONOMIE,
- PRODUCTION D'ENERGIE,
- ESPACES D'AMENITE.

Compte tenu de l'ampleur des gisements, il sera particulièrement important d'adapter les vocations au contexte local. Par exemple le marché de l'habitat détendu permet d'envisager une reconversion en logement uniquement dans un cadre plus large du programme local de l'habitat et de facto sur des opérations très ciblées. Par exemple, les sites à proximité immédiate des centres urbains peuvent permettre de conforter une centralité.

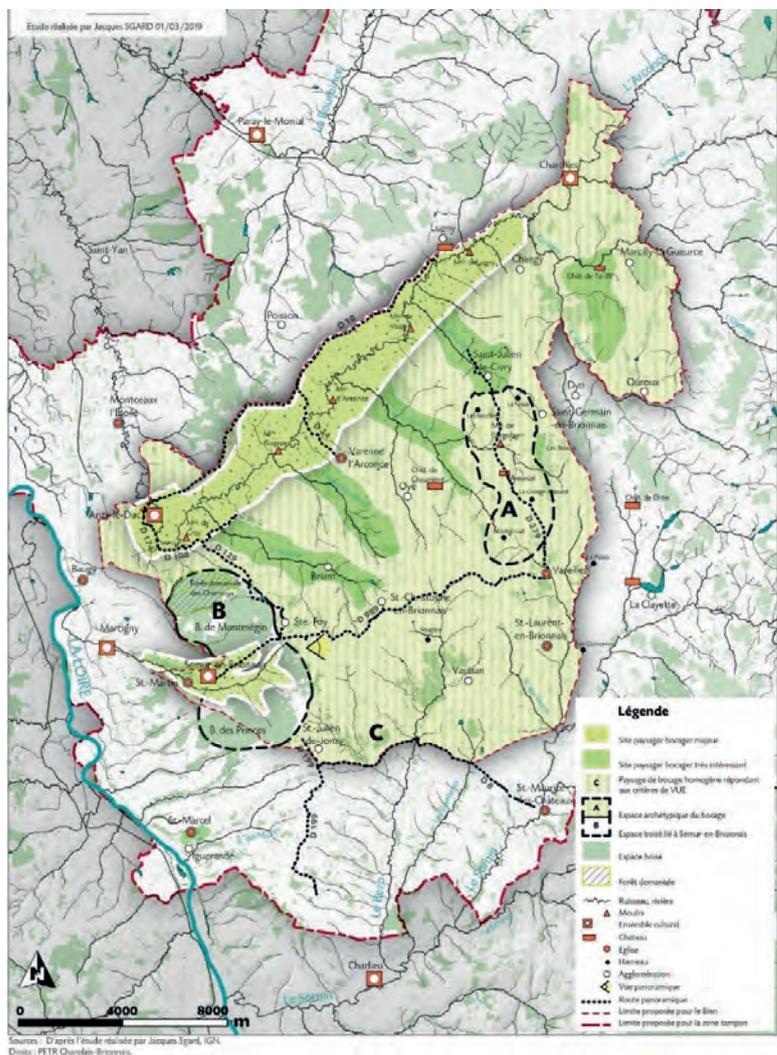
De même, des opérations à vocation économique comme celle conduite par PMA sur le site de la Roche à Bart devront tenir compte des besoins des entreprises en termes de développement économique, d'accessibilité. Elles devront également tenir compte de la stratégie d'agglomération en termes de répartition spatiale des zones d'emploi et d'équilibres territoriaux à l'échelle de PMA.

Une analyse plus poussée sur la capacité des sites à intégrer une part de production d'énergie pourrait permettre d'identifier les projets à même de générer des revenus par production d'électricité (photovoltaïque, hydraulique) ou vente de biomasse.

Enfin, une politique de gestion des sites et sols pollués très affirmée permettrait de répliquer l'expérimentation réalisée sur la friche Burgess Norton, avec une maîtrise des coûts d'investissement et de gestion. Les aménagements qui résultent de la reconversion de ces espaces auront un impact certain sur le cadre de vie. En développant un réseau d'espaces d'aménité intégrant un volet scientifique et pédagogique, c'est un pan entier de la population qui est sensibilisé aux enjeux environnementaux fondamentaux que sont la préservation de la ressource en eau et l'appréciation de la valeur inestimable et non renouvelable à l'échelle humaine du sol.

Il s'agit peut-être là de l'innovation fondamentale, à savoir celle qui consiste à changer de paradigme en considérant ces sites non plus seulement comme une charge, mais aussi comme une ressource à mobiliser pour la transformation du territoire.

Le paysage culturel des bocages du Charolais-Brionnais



L'accompagnement de la candidature UNESCO du Charolais Brionnais comme amorce d'un positionnement sur la transition économique et écologique d'un territoire.

Introduction

Les bocages contribuent fortement à la qualité des paysages du pays Charolais-Brionnais. Cette identité locale, est une force pour la richesse paysagère de ce territoire rural, façonné par plusieurs siècles d'activité pastorale. Depuis sa création en 2004, le Pays Charolais-Brionnais (129 communes, 5 Communautés de Communes) engage des actions structurantes au service de la valorisation et de la promotion du territoire et des paysages. Le lancement de la candidature des bocages du Charolais-Brionnais en 2011, à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels, s'inscrit dans cette volonté : donner au territoire une image ambitieuse, forte de proposition.

Il apparaît évident, au moment où les enjeux environnementaux d'entretien des milieux, de questionnement de la filière d'élevage (nourriture, changement de pratique de consommation, respect de la vie animale) et de positionnement des territoires sur les questions de transition écologique, de mettre en place des stratégies de gestion et de protection qui revalorisent les territoires.

Un partenariat spécifique

Le Pays a souhaité bénéficier de l'accompagnement de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne pour réaliser le volet de cartographie et de traitement des données de sa démarche (besoin d'appui en SIG orienté « utilisateur » et cartographie en vue du passage devant le comité scientifique, sous l'évaluation des experts des biens français UNESCO). Ce travail précis et technique, vient appuyer l'expertise mobilisée par le territoire du PETR Charolais-Brionnais, dans ses différentes étapes.

Au cours des différentes phases de travail, l'AUSB et le PETR ont conjointement mis en place un processus itératif scientifique. Favorisant les échanges entre les techniciens et les chercheurs référents du dossier, pour adapter les méthodes et réalisations cartographiques à l'argumentaire en évolution constante. Par ailleurs, ce projet a permis à l'AUSB d'alimenter sa connaissance du territoire Charolais-Brionnais, de s'approprier ses enjeux, et de découvrir un nouveau milieu d'acteurs scientifiques. Ce travail s'effectue dans une logique d'approfondissement et de partenariat dans une dynamique de mobilisation d'expertises plurielles.

Ce partenariat étroit illustre le rôle d'une Agence d'Urbanisme dans l'accompagnement et le développement territorial des milieux ruraux (et collectivités rurales). Notamment dans la proximité des techniciens avec les besoins, les acteurs et donc les enjeux contemporains des territoires ruraux, qui constituent des axes de travail pour l'AUSB.

En effet, l'accompagnement de la candidature UNESCO du Pays Charolais-Brionnais », s'intègre pleinement dans une réflexion globale d'attractivité, de développement économique et d'appui opérationnel au territoire.

Changement climatique et patrimoine mondial

Il y a une corrélation directe entre l'accompagnement d'une candidature d'un paysage culturel présenté au patrimoine mondial, et les réflexions sur les transitions économiques et écologiques d'un territoire.

« Dans le contexte actuel, les biens du patrimoine mondial sont affectés par le changement climatique, et le seront à l'avenir. La préservation continue de ces sites nécessite la compréhension des impacts sur leur valeur universelle exceptionnelle afin d'y répondre de manière efficace.

Les biens du patrimoine mondial fournissent également à la société plusieurs options quant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique à travers les bénéfices de l'écosystème qu'ils fournissent, tels que la régulation de l'eau et du climat, ainsi que le stockage du carbone dans les sites forestiers du patrimoine mondial. Le patrimoine culturel peut transmettre un savoir traditionnel qui bâtit une résilience au changement à venir et nous conduit à un avenir plus durable.

Les biens du patrimoine mondial servent également d'observatoires du changement climatique en rassemblant et partageant l'information sur un contrôle appliqué et testé, ainsi que sur des pratiques d'atténuation et d'adaptation. Le réseau mondial du patrimoine mondial permet aussi une sensibilisation sur les impacts du changement climatique sur les sociétés humaines et la diversité culturelle, la biodiversité et les services d'écosystème, et le patrimoine naturel et culturel du monde. »

Source : <https://whc.unesco.org/fr/changementclimatique/>



**Le paysage culturel du bocage Charolais-Brionnais :
enjeux économiques et écologiques du territoire**



Participer à l'élaboration de la candidature UNESCO sur le paysage culturel des bocages du Charolais-Brionnais, implique pour l'AUSB d'entamer une réflexion par rapport aux à la résilience des milieux rural. Ce travail amorce un positionnement de l'AUSB sur la transition écologique et économique des territoires.

Phase VUE :

L'AUSB a réalisé l'accompagnement cartographique et de gestion de données, des experts scientifiques à la réalisation du dossier de candidature à la reconnaissance de la valeur universelle et exceptionnelle (VUE) d'une partie du territoire du Pays (périmètre du Bien et zone tampon défini selon plusieurs critères spécifiques). L'un des objectifs principaux est d'accroître la capacité du site Charolais-Brionnais à transmettre sa valeur universelle exceptionnelle (VUE), tout en soutenant le développement durable du territoire, face au changement climatique, à l'évolution des pratiques mais aussi au questionnement quant à la filière d'élevage.

Phase d'authenticité, intégrité et état de conservation du Bien :

L'AUSB travail à la saisie (vectorisation) et à la cartographie des attributs définissant le paysage culturel du Charolais-Brionnais, afin de définir, qualifier et quantifier son état actuel. (L'occupation des sols, les surfaces en herbe, les linéaires de haies, le système hydrauliques, l'évolution de l'urbanisation...etc.). Le recours aux outils et techniques du SIG permet de développer les informations relatives au territoire d'étude, d'augmenter la prise de conscience de son état, pour planifier et concevoir des stratégies d'adaptation et de protection, ainsi que pour surveiller et évaluer leur performance. Cette connaissance précise, permettra de définir des modalités de gestion spécifiques, visant entre autres, à réduire la vulnérabilité des paysages au changement climatique.

Phase d'élaboration du plan de gestion du Bien :

L'AUSB réalise l'accompagnement du PETR Charolais-Brionnais dans la mise en place de son plan de gestion,

- Conception et implémentation du modèle conceptuel de données (attributs, modalités de gestions, acteurs, planification)
- Numérisation et vectorisation de données (SIG)
- Structuration d'une base de données fonctionnelle

La gestion résiliente du paysage culturel du bocage Charolais-Brionnais, candidat au patrimoine mondial, nécessite la création et la mise en œuvre de mesures d'adaptation appropriées, complétées par des activités contribuant à la gestion des risques de catastrophes, à l'atténuation du changement climatique et au développement durable (contrôle des effets des changements climatique et économiques et adaptation à leurs conséquences négatives). Dans un scénario pessimiste, la VUE d'un site peut effectivement être compromise de manière irréversible.

Des enjeux territoriaux sous-jacents à la gestion du bien :

- Enjeux énergétiques du bâti rural
- Enjeux de développement de filières (Bois énergie avec la taille des haies, gisement de la filière d'élevage pour la méthanisation...etc.)
- Mise en état du système hydraulique vernaculaire (irrigation des surfaces en herbe, maintien de la qualité de l'herbe)
- Travail sur les écosystèmes et la biodiversité (adaptation des espèces...etc).
- Valorisation de la filière d'élevage bovin
- Etc...

AUSB

agence d'urbanisme sud-Bourgogne

Rue Evariste Galois

71210 Torcy

03 85 73 09 50

ausb@ausb.org

www.ausb.org

AUDAB

**agence d'urbanisme Besançon
centre franche-comté**

1, rue du Grand Charmont

25000 Besançon

03 81 21 33 00

contact@audab.org

www.audab.org

ADU

**agence de développement et d'urbanisme
du Pays de Montbéliard**

8 Avenue des Alliés

25200 Montbéliard

03 81 31 86 00

contact@adu-montbeliard.fr

www.adu-montbeliard.fr

AUTB

**agence d'urbanisme du Territoire
de Belfort**

10 Rue Aristide Briand

90000 Belfort

03 84 46 51 51

contact@autb.fr

www.autb.fr

AURM

**agence d'urbanisme de la région
mulhousienne**

33 avenue de Colmar

68200 Mulhouse

03 69 77 60 70

aurm@aurm.org

www.aurm.org